

Editorial

Ces dernières semaines, l'activité de la FDGDON est restée particulièrement dense, portée par de nombreux sujets de terrain et des actions essentielles à la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie. Alors que les conditions météorologiques évoluent et que les pluies automnales font leur retour, la nature amorce progressivement un nouveau cycle.

Après plusieurs périodes de sécheresse, le retour de l'humidité favorise la reprise de la végétation. Les paysages changent, les sols se réhydratent et certains végétaux retrouvent peu à peu leur vitalité. Cette période nous invite également à la prudence : un arbre qui semble mort après avoir subi un stress hydrique important n'est pas nécessairement condamné. Selon son état et son essence, il peut encore repartir grâce aux pluies automnales. Avant d'envisager son abattage, il est donc préférable de prendre le temps d'observer son évolution et, si nécessaire, de solliciter un avis professionnel, tout en restant vigilant face aux risques de sécurité.

Cette transition saisonnière nous rappelle combien la nature est capable de résilience, mais aussi combien il est important de l'observer et de l'accompagner avec discernement. À la FDGDON, nous poursuivons nos missions avec engagement et proximité, au service des collectivités, des professionnels et de l'ensemble des acteurs de notre territoire.

À l'approche de l'automne, continuons à conjuguer vigilance, adaptation et action collective pour préserver durablement notre environnement.

Une avancée majeure sur Angers Loire Métropole

Après plusieurs années d'échanges, de sollicitations pour finir à une demande directe à l'Assemblée Générale à M.Béchu, la parole a été tenue.

Angers Loire Métropole à compter de 2026 apportera une aide complémentaire aux piégeurs de rongeurs aquatiques envahissants oeuvrant en lutte collective, à hauteur d'1,50€/capture.

Petit à petit, l'ensemble des GDON du département seront concernés par une indemnité globale de 3€/captures.

Rien de plus à faire, uniquement apporter vos captures auprès des GDON afin qu'elles soient comptabilisées par un technicien.

Collectes des preuves captures

Les prochaines collectes des preuves captures auront lieu prochainement, voici le planning ci-dessous :

Beaucouzé - 9h FDGDON 49	Lundi 26 Octobre
Le Louroux-Béconnais - 14h Parking derrière mairie	
Vergennes - 9h Place de la mairie	Mardi 27 Octobre
Segré - 14h 9 rue de Verdun - Segré	
Chêré - 9h Place de l'église	Mercredi 28 Octobre
Durtal - 14h Parking du terrain de sport - Rue du stade	
Baugé - 9h Parking Super U	Jeudi 29 Octobre
Longué Jumelles - 14h Parking Super U	
Distré - 9h Parking de la mairie	Vendredi 30 Octobre
Les Alleuds - 14h Place de l'église	
Mozé-sur-Louet - 9h Place de l'église	Lundi 2 Novembre
Concourson-sur-Layon - 14h Parking salle des fêtes	
Chemillé - 9h Parking salle du prieuré	Mardi 3 Novembre
Saint-Christophe-du-Bois - 14h Parking salle des fêtes	
Chaudron-en-Mauges - 9h Parking de la mairie	Mercredi 4 Novembre
Saint-Laurent-des-Autels - 14h Place de l'église	

Merci de vous présenter aux horaires indiqués avec le détail des preuves captures rempli ci-joint.

Les captures apportées en 2026 (juin et novembre) seront défrayées courant premier trimestre 2027.

Fourmis invasives

Cette année encore, plusieurs collectivités ont sollicité l'appui de la

FDGDON face à des problématiques plus ou moins importantes de fourmis invasives.

Des solutions existent, n'hésitez pas à solliciter les techniciens si vous souhaitez des informations à ce sujet.

Moustique tigre ... Aïe aïe aïe

Nombreux GDON, habitants et collectivité ont été ennuyé cette année par des les moustiques tigre. Mais pourquoi ne voit-on par la FDGDON communiquer à ce sujet ?

Voici la question entendue très régulièrement cet été.

La FDGDON 49 n'est pas mandatée par l'ARS Pays-de-la-Loire. Sans légitimité des structures coordinatrice, nous ne pouvons communiquer.

Vous retrouverez toutes les informations mises à disposition par l'ARS Pays-de-la-Loire à ce sujet sur <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/kit-communication-campagne-de-prevention-moustique-tigre>

Rats et souris

Le prolongement des températures très douces après la saison estivale ainsi qu'un environnement très sec sont favorables au développement des rongeurs commensaux.

Préparer d'ores et déjà vos luttes collectives en communiquant via les bulletins d'information communaux, réseaux sociaux, etc.



Pourquoi lutter contre les rats et souris ?

Les rats et les souris posent plusieurs problématiques : risques sanitaires liés à la transmission de maladies, dégradations matérielles (bâtiments,

câbles, réseaux), contamination des denrées alimentaires, ainsi que des nuisances pour les habitants et une atteinte à la salubrité des espaces publics.

D'après le Parisien, En France, les professionnels de la dératisation ont réalisé plus de 6,4 millions d'interventions contre les rongeurs en 2022, soit une hausse de 35 % en un an, soulignant l'importance des enjeux sanitaires, matériels et économiques liés aux rats et aux souris.

Et n'oublions pas que chaque femelle rat donne naissance entre 35 et 84 petits par an.

Pour toutes ces raisons, il est essentiel que les GDON et collectivités anticipe en organisant des luttes collectives communales.

Comment faire ?

1. Prendre un arrêté municipal de lutte collective (modèle ci-joint).
2. Diffuser l'information
3. Regrouper les commandes de produits
4. Passer commande à la FDGDON
5. Après livraison, redistribuer les produits auprès des adhérents.

Chaque adhérent met en place ses produits (aide technique en pièce jointe).

Lutte collective chenille processionnaire du Pin

Encore quelques jours pour bénéficier des tarifs réduits pour les traitements biologiques.

Après le 1/11 il faudra s'acquitter d'une majoration de 2€/arbre.

L'espace individualisé des GDON, disponible

Via le site internet www.fdgdon49.fr en haut à droite est disponible un bouton « espace GDON » mis en ligne depuis peu de temps.

A quoi sert ce bouton ?

- Mise à disposition d'un annuaire afin de renseigner et tenir à jour les adhérents du GDON (annuaire exportable en fichier .csv pour faciliter vos communications)
- Modèles d'arrêtés municipaux
- Bulletins d'information
- Affiches, flyers et supports de communication dématérialisés

Nous profitons de la mise en ligne de ce module pour demander aux responsables de chaque groupement de mettre à jour la liste des adhérents pour l'année 2027.

Une fois fait, les cartes adhérentes seront réalisées en adressées au président(e) du GDON.

Salon des maires – Territoires d'Anjou

Le 9 octobre, votre fédération était présente au salon Territoire d'Anjou organisé par l'Association des Maires de Maine-et-Loire ainsi que le Conseil Départemental de Maine-et-Loire. Plus de 1 100 personnes présentes sur le salon dont plusieurs dizaines, majoritairement des maires, sont passés nous voir.



Entretenir un lien de proximité avec les élus locaux est essentiel pour renforcer notre ancrage territorial, favoriser les coopérations et assurer la bonne prise en compte des enjeux de notre structure.

Choucas des tours, l'heure des bilans

La synthèse de l'année 2026 débute généralement à l'automne.

Cette année, plusieurs réunions de secteurs ont été animé par Paul, technicien au sein de la fédération.

Ces réunions avaient pour objectifs de rappeler la nécessité de compter les couples nicheurs, déclarer les dégâts et nuisances ainsi que le cadre réglementaire de la démarche engagée en Maine-et-Loire.



Les réunions de secteurs ont eu lieu
Au Louroux-Béconnais le 15/09

à Combrée le 15/09

à Champigné le 16/09

à Durtal le 17/09

à Montreuil-Juigné le 7/10

à Beaufort-en-Vallée le 8/10

Une cinquantaine de personnes sont venues à ces réunions, merci à eux pour cette mobilisation.

Sollicitation des élus pour des motions de soutien

Pour compléter notre dossier de synthèse 2026 sur le Choucas des tours, nous sollicitons les maires de Maine-et-Loire.

Un mail leur a été envoyé en septembre dernier, à ce jour seuls :

- Bellevigne-les-Châteaux

Ont répondu.

Les réunions de secteurs ont permis de se rendre compte que les informations n'ont pas été bien diffusées.

Un second envoi vient d'être fait auprès des mairies.

Les GDON doivent être des relais importants. Un modèle de demande de soutien est en annexe, nous vous demandons de le fournir à votre maire.

Frelon à pattes jaunes, la destruction des nids continue

Nous confirmons une baisse du nombre de nids par rapport à 2025, une diminution de 48% à mêmes dates.

Un détail vous est joint au bulletin.

Les nids restent très actifs, il faut continuer à les détruire même tout l'hiver. Un point plus complet vous sera fait dans le prochain bulletin.

Contacts

Si vous souhaitez de plus amples renseignements, la FDGDON 49 est joignable au 02.41.37.12.48 du lundi au vendredi ou par mail à contact@fdgdon49.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Maine-et-Loire

Mairie de.....

Le

Le Maire de la commune de.....

VU le Code Rural, notamment ses articles L 252-1 à L 252-4 et L 252-10

VU le Code des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2122-21, 27, 28 et 29 et R2122-7,

VU l'avis du Président de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les

VU le Règlement Sanitaire Départemental et notamment les articles 23.1 et 41

Organismes Nuisibles de Maine et Loire (FDGDON 49),

VU l'avis de Madame le Chef du Service Régional de l'alimentation des Pays de la Loire,

ARRETE

ARTICLE 1 : La lutte collective contre les rongeurs commensaux aura lieu sur le territoire de toute la commune, pour une durée maximale de 30 jours.

Celle-ci débutera le 2026.

ARTICLE 2 : M....., membre du Groupement communal de défense contre les organismes nuisibles **est responsable de cette lutte**.

ARTICLE 3 : Le produit peut être rétrocédé à la mairie mais la distribution est réalisée par le responsable de la lutte.

ARTICLE 4 : Tous les adhérents du groupement sont invités à participer à cette lutte collective. Une cotisation individuelle est comprise dans le prix du raticide rétrocédé par le groupement.

ARTICLE 5 : Tout raticide non consommé devra être ramassé et détruit impérativement à la fin de la lutte. Tout raticide non utilisé sera remis au responsable de cette lutte.

ARTICLE 6 : Les raticides doivent être placés hors de portée des enfants, des animaux domestiques et du gibier.

ARTICLE 7 : Cet arrêté devra être communiqué 48 heures avant le début des opérations :

- à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire,
- à la Brigade de Gendarmerie locale,
- au Service Régional de l'alimentation – 10 Rue Le Nôtre – 49044 ANGERS Cedex 01,
- à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles – 23, rue Georges Morel – 49070 BEAUCOUZE, fdgdon49@orange.fr,
- aux mairies avoisinantes.
- à la connaissance de la population locale par les moyens habituels.

Le Maire,

"OH IL EST
MIGNON"

"ON DIRAIT
RATATOUILLE"



"C'EST UN
SIGNE QUE LA NATURE REVIENT
EN VILLE"

Méfiez-vous des apparences
Stoppons la proliféRATION

Pourquoi ?

Les rats et souris propagent des maladies dont certaines sont transmissibles à l'Homme et ils dégradent l'hygiène des lieux. Leur reproduction est aussi exponentielle, 1 rate génère 55 petits par an.

Que dit la réglementation ?

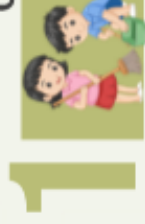
Dans le cas où l'importance de l'insalubrité et les dangers définis (rongeurs) sont susceptibles de porter atteinte à la santé ou à la salubrité et à la sécurité du voisinage, il est enjoint au responsable de faire procéder d'urgence au débâlement, au nettoyage, à la désinfection, à la dératisation et à la désinsectisation des locaux.

En cas d'observation de ce dispositif et après mise en demeure adressée suivant les cas à l'occupant ou au propriétaire, il peut être procédé d'office à l'exécution des mesures nécessaires dans les conditions fixées par le code de la santé publique (Art 23.1 du Règlement Sanitaire Départemental).

L'action collective à l'échelle d'un bourg, d'une commune est la solution la plus efficace. Les GDON sont les organisateurs de ces luttes collectives.

LA LUTTE CONTRE LES RATS ET SOURIS EST OBLIGATOIRE EN MAINE-ET-LOIRE

Comment éviter leur colonisation ?



1 Le rangement

Les rats et souris apprécient le désordre, qui leur permet de nombreuses caches. Ranger c'est déjà lutter.



2 Limiter l'accès aux denrées alimentaires

Mettez une grille avec des mailles supérieures ou égales à 2cm. L'oxygène et les lombrics passeront mais pas les rongeurs. Les poulaillers urbains sont en plein essor, ils attirent aussi les rats. Donnez à manger à vos volailles le matin et dans des mangeoires anti-nuisibles.



3 Les produits raticides et souricides

A base d'anti vitamine K, ces produits restent aujourd'hui très efficace s'ils sont bien utilisés.



Les tapettes

Attention aux doigts ! Mais cette solution fonctionne bien lorsqu'il y a quelques rongeurs. Au delà, il faut sortir les gros bras et utiliser les anti vitamine K.

Les conseils du technicien pour une bonne dératisation

Conseils à adresser à l'occupant du Grand public avec "les conseils de base"



Le raticide est souvent vendu en sachet. Mettez des gants pour éviter de mettre de l'odeur mais aussi être en contact avec le produit. Il n'est pas utile d'ouvrir les sachets de produit.



Sécurisez la lutte en mettant le produit dans des boîtes conçues pour ne laisser l'accès qu'aux rats et souris (boîte à appâtage). La FDGDON propose 1 boîte achetée = 1 boîte offerte.



Pensez à enfiler les sachets dans la boîte métallique prévue à cet effet dans la boîte à appâtage. C'est encore plus efficace !



Surveiller. Si tout le produit est parti réapprovisionnez.

Veiller à ce que les enfants ne soient pas dans les parages.



"Nous proposons" des produits gamma grand public (150gr) gamelle, goda, pour les professionnels (pour particuliers ou collectivités) avec fourniture d'un certificat de suivi de la lutte, aide au pilotage.



La FDGDON et son réseau de GDON vous aide dans le conseil et la fourniture de solutions efficaces à prix adhérent.

FDGDON DE MAINE-ET-LOIRE

Pôle Santé du Végétal - 23 rue Georges Morel
02-41-37-12-48 / contact@fdgdon49.fr

Département de MAINE-ET-LOIRE

Arrondissement de

COMMUNE DE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Délibération n° 2026

Présents :

-
-
-

Excusés :

-
-
-

FDGDON 49 – Motion de soutien

Le choucas des tours (*Corvus monedula*) est une espèce semi-coloniale et protégée, qui connaît une forte expansion dans plusieurs régions de France. Cette expansion provoque des conflits avec les particuliers et les acteurs locaux. En Maine-et-Loire, l'augmentation des couples nicheurs au sein des communes crée des nuisances dans les bourgs et peuvent engendrer des dégâts dans les cultures céréalières.

Depuis plusieurs années, la FDGDON 49 pilote le comité technique départemental « Choucas des Tours » qui rassemble les acteurs agricoles, cynégétiques, les collectivités locales, les services de l'état et les partenaires scientifiques de ce dossier.

Cette augmentation croissante de la population des Choucas des Tours a plusieurs impacts :

- Des dégâts agricoles non négligeables, qui sont à la charge des agriculteurs sans solutions d'indemnisation des pertes.
- Une augmentation des nuisances urbaines dues aux sites de nidification majoritairement anthropiques des choucas des tours, comme des obstructions de cheminées ou de gouttières entraînant un risque accru d'incendie.
- Des dégâts urbains sur les constructions humaines (bâtiments, églises,...)

Ce cadre de travail commun est indispensable pour disposer de données fiables, réaliser des comptages, accompagner les communes et agriculteurs, expérimenter des solutions alternatives (dispositif Stop Nid, effarouchement), mais aussi le cas échéant, organiser les prélèvements de manière encadrée.

La FDGDON a sollicité les collectivités de Maine-et-Loire pour faire signaler des dégâts et nuisances causés en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte La motion de soutien aux équipes du FDGDON 49

EN FAIT RELAIS auprès de la préfecture de Maine-et-Loire.

Le secrétaire de séance,
XXXXXXXXX

Pour Extrait Conforme,
Le Maire, XXXXXXXXX

Commune :
 Nom du GDON:
 Adresse de livraison:
 Adresse de facturation :
 N° de téléphone :

Lutte contre les rongeurs commensaux			
A joindre avec la commande : - La copie de l'arrêté municipal, - La copie des certiphyto ou certibiocide pour La gamme professionnelle ► Les produits doivent être distribués dans leur emballage d'origine et ne peuvent pas être déconditionnés. ► Suite à la nouvelle réglementation la gamme amateur est dosée à 0,25 ppm, la gamme professionnelle est quant à elle maintenue à 0,50 ppm ► Les produits doivent systématiquement être placés dans des postes d'appâtage afin de sécuriser la lutte.			
Produit	Prix TTC	Quantité	Total
Poste appâtage PVC souple	2,95 €		
Tapette à rats et souris	1,75 €		
GAMME AMATEUR ET COLLECTIVITÉ - <i>L'ensemble de la gamme est prête à être distribuée (produit ensaché en respect de la législation)</i>			
10 kg blé difénacoum spécial collectivité - FORMULE ÉCONOMIQUE Rats et Souris- Sachets de 25gr + Sacs	92,00 €		
150 gr blé diféthialone spécial collectivité - Rats et Souris - Très effiace	5,10 €		
3 kg blé diféthialone spécial collectivité - Rats et Souris - 20 sachets de 150gr	100,15 €		
9 kg blé diféthialone spécial collectivité - NOUVEAUTÉ ! GROS VOLUME Rats et Souris - 60 sachets de 150gr	205,00 €		
3 kg pâte diféthialone spécial collectivité - PLUS GRAS QUE LE BLÉ, SUPER EFFICACITÉ ! Rats et Souris - 20 sachets de 150gr	93,48 €		
Il est important que les produits rodenticides soient disposés dans des postes à appâtage pendant la lutte et ainsi éviter l'accès aux animaux domestiques, enfants ou autres (1 poste acheté = 1 poste offert)	6,00€ Soit 3€ pièce		
GAMME PROFESSIONNELLE (uniquement aux détenteurs du certiphyto- fournir une copie)			
10 kg blé Bromadiolone- Rats	36,23 €		
5 kg pâte Difénacoum- Rats et Souris Très appétent en concurrence alimentaire	50,15 €		
10 kg blé Difénacoum Sceau vrac - Rats et Souris	65,30 €		
20 kg blé Difénacoum- Rats et Souris Spécial forte infestation	100,50 €		
5kg Grain Mix' Diféthialone (Contient Tournesol, Avoine soufflé et blé) - Rats et Souris - Sceau Très appétent en concurrence alimentaire Impératif, utilisation en milieu sec	48,00 €		
10 kg Grain Mix' Diféthialone -(Contient Tournesol, Avoine soufflé et blé) Rats et Souris - Sac Très appétent en concurrence alimentaire Impératif, utilisation en milieu sec	62,00 €		
5 kg pâte Diféthialone- Rats et Souris Très appétent en concurrence alimentaire	75,00 €		
10 kg Blé Tech Diféthialone- Rats et Souris Spécial forte infestation	59,80 €		
Il est important que les produits rodenticides soient disposés dans des postes à appâtage pendant la lutte et ainsi éviter l'accès aux animaux domestiques, enfants ou autres (1 poste acheté = 1 poste offert)	6,00€ Soit 3€ pièce		
Pour toute commande de produit professionnel il est impératif de nous fournir un certibiocide			

Validité de l'offre : jusqu'au 31/12/2026

Signature à la commande:

Date de livraison:/...../.....

Signature à la livraison:

Commune :
 Nom du GDON:
 Adresse de livraison:
 Adresse de facturation :
 N° de téléphone :

Matériel et intervention lutte contre les oiseaux			
Cage à pigeon	75,00 €		
Cage à pie (Octogonales 4 entrées)	84,00 €		
Cage à corbeau	75,00 €		
Corbeautière kit 2m*2m*2m	488,00 €		
Corbeautière kit 3m*2m*2m	591,00 €		
Location tonnfort automatique à la semaine (+ forfait pose/dépose = 60€) 1 canon protège jusqu'à 15 hectares	68,00 €		
Location du pistolet d'effarouchement	25,00 €		
Rétrocession de fusée d'effarouchement	1,20 €		
Rétrocession d'amorce pour effarouchement	0,30 €		
Intervention nocturne sur dortoir	Sur devis		
Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles			
Cage 1 entrée spéciale rag peinte 80X25X25	65,00 €		
Cage 2 entrées renforcée 100X30X35	74,00 €		
Cage 1 entrée économique 77X28X28	45,00 €		
Cage 2 entrées économique 107X40X32	52,00 €		
Paire de gants de protection (Taille 10 ou 11)	3,50 €		
Lutte contre les chenilles défoliatrices			
Piège au tronc Ø 0-30cm	36,36 €		
Piège au tronc Ø 31-56cm	39,60 €		
Piège au tronc Ø 57-66cm	48,96 €		
Piège au tronc Ø 67-90cm	53,04 €		
Piège au tronc Ø 91-100cm	63,12 €		
Piège au tronc Ø 101-120cm	72,00 €		
Sac remplacement piège au tronc	5,90 €		
Bande polypropylène de remplacement	12,40 €		
Mastic supplémentaire (sac)	1,00 €		
Tube de descente de remplacement	2,98 €		
Piège à phéromone complet	10,00 €		
Phéromone processionnaire du pin	5,00 €		
Nichoir à mésanges charbonnières ou mésanges bleues (prédateurs des chenilles) (réalisé par l'ESAT du Louroux-Béconnais)	25,00 €		
Nichoir à chauve-souris (prédateurs des papillons nocturnes) (réalisé par l'ESAT du Louroux-Béconnais)	25,00 €		
Lutte contre la taupe			
Piège à taupe (fusil) (1 piège acheté, 1piège offert)	40,00 €		
Boite de 50 cartouches pour fusil taupe	35,00 €		
Boite de 10 cartouches pour fusil taupe	9,00 €		
Piège à taupe avec chaînette	2,50 €		
Clé de tension	6,70 €		
Intervention à l'heure Piégeage et récupération piège	Sur devis		
Lutte contre les frelons asiatiques			
Bombe insecticide pour frelons asiatiques aérosol 750ml	Nouveauté	15,00 €	
Piège à frelons asiatiques prêt à l'emploi - 1 nasse NEOPPI	Nouveauté	28,00 €	
Piège à frelons asiatiques prêt à l'emploi - 2 nasses NEOPPI	Nouveauté	40,00 €	
Nasse NEOPI - Grilles sélectives pour piège à monter soi-même	Nouveauté	5,00 €	
Lutte contre les fourmis invasives (Tapinoma sp et Lasius neglectus)			
Dose insecticide 50 gr à base de Diméthylarsinate de sodium <i>Gamme grand public - Homologation intérieur et extérieur</i>	Nouveauté	14,00 €	
Autres			
Gilet fluorescent haute visibilité "GDON" Taille : M,L,XL,XXL (à spécifier à la commande)		11,00 €	
Pour le matériel, prévoir les frais de port ou 25€ de frais de livraison			
Validité de l'offre : jusqu'au 31/12/2026			

Signature à la commande:

Signature à la livraison:

ANNEE : 2026

DETAIL DES CAPTURES REALISEES

Monsieur, Madame

Président du GDON de : (commune de)

Personnes adhérentes
au GDON, ayant participé
à cette action.

Prénom	NOM*	Adresse	Commune	C.Postal

* merci d'inscrire les Noms lisiblement.

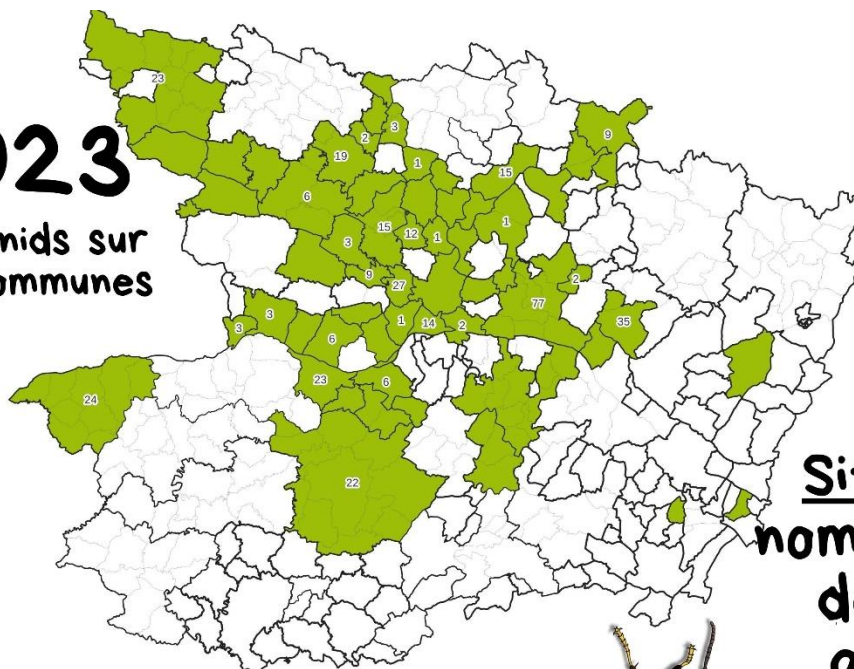
Dates		Nombre matériel		COMMUNE	* SECTEUR			Détail des captures		
début	fin	Cages	Conibears		Etang, Lac...	Ruisseau, Rivière, Fossé	Marais	Ragondins	Rats Musqués	Surmulots

* Secteur : Merci d'indiquer le nom du lieu ou lieu-dit pour le secteur piégé

Date	Signature Contrôleur FDGDON	Signature Président GDON		Montant à régler			Réservé FDGDON	
							Mode de règlement	
			Prime à la capture		x 1.50		AC n°	
							P du	
			Surprime lutte collective				AC n°	
			Transmettre copie arrêté				P du	
			TOTAL					

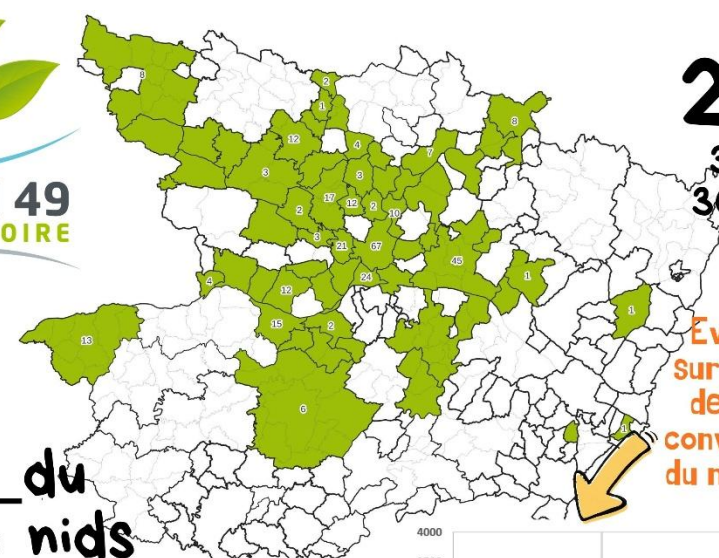
2023

382 nids sur
33 communes

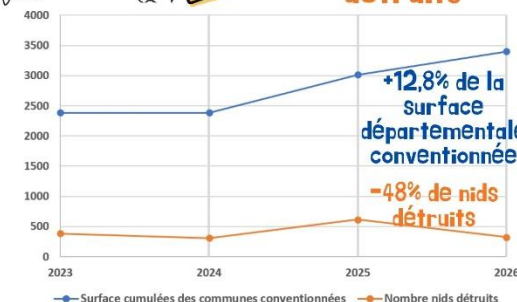


2024

30 nids sur
36 communes



Evolution de la
surface cumulée
des communes
conventionnées et
du nombre de nids
détruits

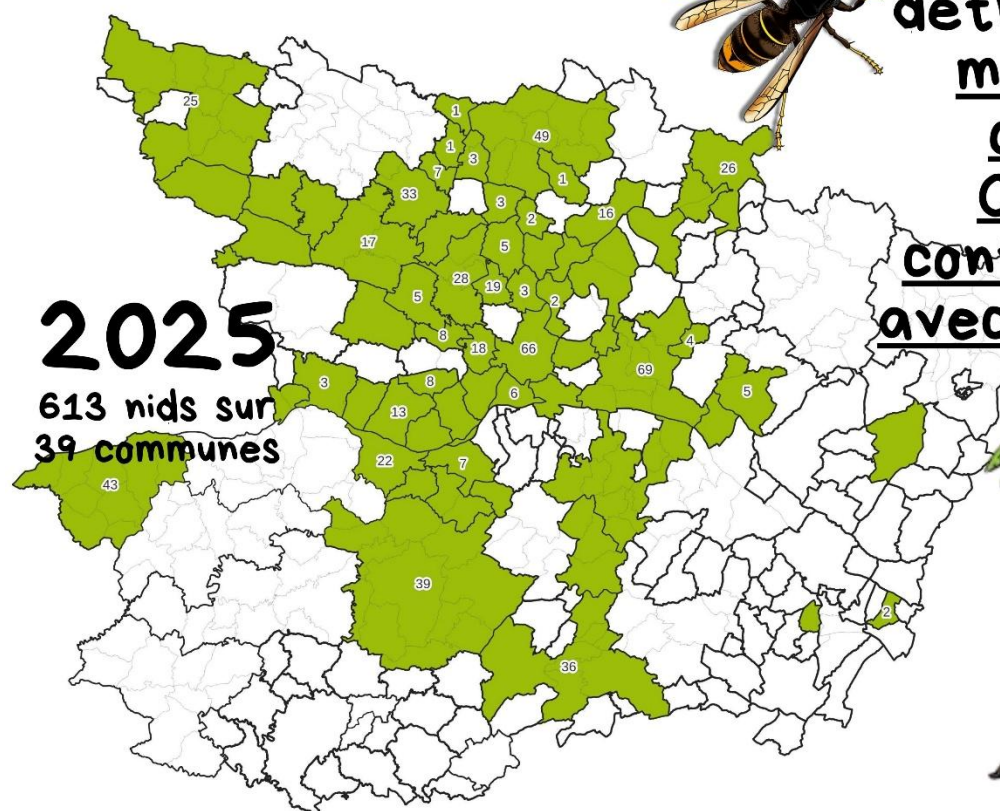


Situation du
nombre de nids
de frelons
asiatiques
détruits du 1er
mars au 15
octobre.
Communes
conventionnées
avec la FDGDON



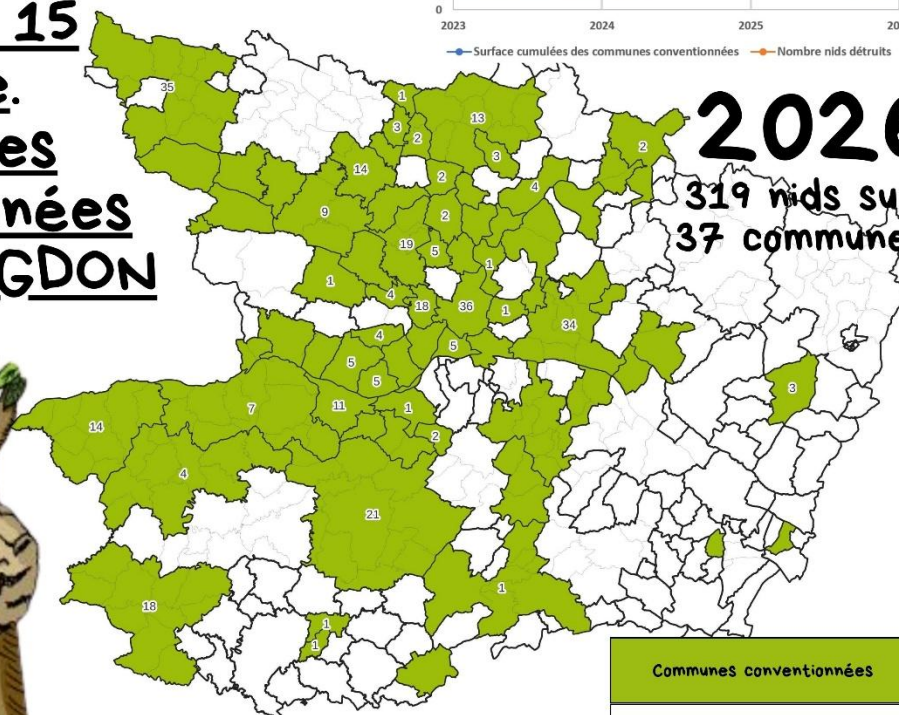
2025

613 nids sur
39 communes



2026

319 nids sur
37 communes



Communes conventionnées
Communes non-conventionnées

Dorénavant suivez les adhérents de votre GDON via un annuaire disponible sur l'espace GDON. La demande des nouvelles cartes adhérents se fait également via cet espace.

Demandez vos identifiants à la FDGDON 49



Connectez-vous via notre site internet "Espace GDON"

Espace responsable GDON Se déconnecter

Gestion des membres

FDGDON49
(49)

1. Je renseigne les coordonnées de l'adhérent

2. Je valide

Ajouter un membre

Nom

Prenom

Adresse

Code postal

Ville

E-mail

☐ Demander une nouvelle carte

Ajouter le membre

Exporter la liste CSV

2 benevoles inscrits

☐ TOUT COCHER	NOM ↑	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	E-MAIL	ACTIONS
☐			49000	Angers		Modifier - Supprimer
			49070	BEAUCOUZE		Modifier - Supprimer

Enregistrer les cases cochées

Envoyer la demande des cartes à imprimer

Un CSV contenant les membres cochés sera envoyé à contact@fdgdon49.fr. Enregistrez d'abord les cases si vous venez de les modifier.

3. L'adhérent apparaît dans l'annuaire

4. J'appui sur ce bouton pour demander les cartes adhérents 2027